



Conseil d'administration

341^e session, Genève, 21 mai 2021

Section du programme, du budget
et de l'administration

PFA

Segment du programme, du budget et de l'administration

Date: 4 mai 2021

Original: anglais

Première question à l'ordre du jour

Programme et budget pour 2020-21: Rapport financier et états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2020

1. Conformément aux dispositions de l'article 28, paragraphe 1, du Règlement financier, les états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2020 ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes ont été mis à la disposition des membres du Conseil d'administration ¹.
2. Les articles 28, paragraphe 2, et 38, paragraphe 2, du Règlement financier disposent que le Conseil d'administration examine ces documents et les transmet à la Conférence internationale du Travail pour qu'elle les examine à sa 109^e session en juin 2021, en y joignant les observations qu'il juge souhaitables.
3. Les états financiers regroupent les opérations du Centre international de formation de l'OIT, Turin («le Centre»), entité contrôlée à des fins d'information financière. Le bureau du Conseil du Centre doit se réunir mi-mai 2021 pour examiner les états financiers du Centre. Les décisions prises à l'issue de cette réunion feront l'objet d'un rapport présenté oralement au Conseil d'administration.

¹ Rapport financier et états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2020 et rapport du Commissaire aux comptes, 2020.

► **Projet de décision**

- 4. Le Conseil d'administration prend note du rapport du Commissaire aux comptes et transmet à la Conférence, pour examen et adoption à sa 109^e session, les états financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2020 ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes.**